



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



Croisière transatlantique sur le mythique Queen Mary 2

Du 15 au 23 septembre 2024



Le spécialiste des voyages et croisières **francophones avec conférenciers**



Croisière transatlantique sur le mythique Queen Mary 2

Voyages d'exception vous propose de revivre l'épopée des grandes transatlantiques à travers une magnifique croisière à bord du Queen Mary 2. Tout au long de cette traversée unique, vous profiterez d'un programme de conférences exceptionnel, proposé par nos invités de renom : Franck Ferrand, historien, écrivain et journaliste, et Serge Legat, historien d'art. Après sept nuits en mer et une arrivée magique à l'aube du huitième jour à New York, vous débarquerez du Queen Mary 2. Nous vous offrons la possibilité de prolonger votre voyage avec un séjour de 4 jours à New York afin de découvrir les merveilles de cette ville.

Votre itinéraire



Voyages d'exception

S'enrichir de la beauté du monde



Les points forts de votre voyage



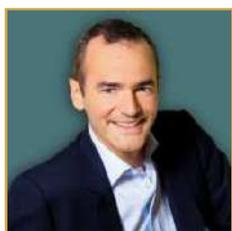
Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés durant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.



Au départ de France, Belgique ou Suisse

Nous organisons votre acheminement vers la croisière depuis la France, la Belgique ou la Suisse (supplément possible selon les villes).



Des invités de renom

Franck Ferrand sera présent et partagera avec vous, lors des conférences, sa passion pour l'Histoire. Serge Legat vous offrira une belle approche de l'art à New York.



Un navire de légende le Queen Mary II

Cet élégant paquebot de la Cunard Line, construit dans les chantiers de Saint-Nazaire, vous réservera un grand confort durant votre semaine de navigation.



Un séjour à New York (option)

À l'issue de votre semaine en mer, vous pourrez visiter les endroits mythiques de New York, de Broadway au MoMa en passant par Liberty Island.



Une arrivée spectaculaire

Vivez l'une des plus belles arrivées à New York et admirez la ville vue du large et les lumières scintillantes de Manhattan qui se réveille sous vos yeux.



Le traditionnel tea time servi par des serveurs en gants blancs

Vivez le tea time traditionnel chaque après-midi à bord de votre navire.



Des soirées de gala sous le signe du glamour

Profitez des soirées de gala à thème : traditionnel bal noir et blanc, bal masqué et bien d'autres.

Les durées, itinéraires et excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.



Queen Mary - 1936

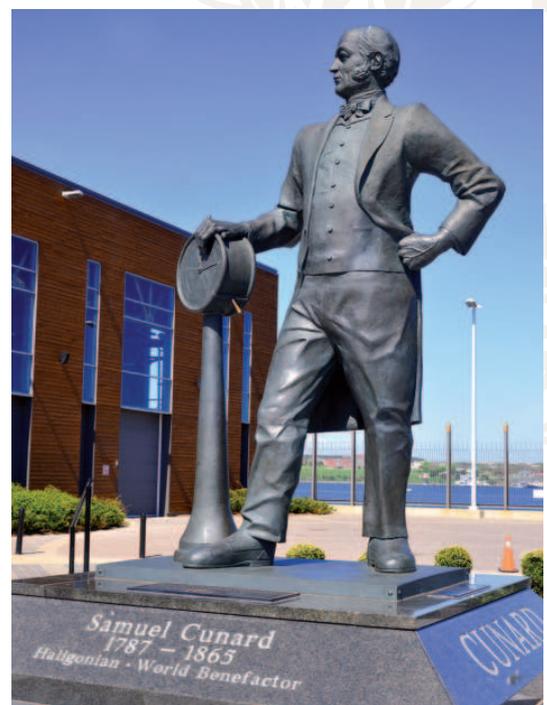


LA LÉGENDE DE LA CUNARD

par Jean-Pierre Saccani, auteur et journaliste

Avant les croisières, il y eut les grandes traversées qui duraient des jours, voire des semaines, à bord de navires qui étaient déjà de véritables villes flottantes. C'était un monde extravagant, opulent et insouciant. Et la Cunard en était l'un des plus éminents représentants, du nom de son fondateur, Sir Samuel Cunard, que la reine Victoria avait élevé au rang de baron en 1849. À l'époque, comme toute compagnie de liners - navires de ligne régulière -, la Cunard a pour mission première de livrer le courrier de part et d'autre de l'Atlantique, mais aussi d'acheminer ses clients d'un continent à l'autre, une mission qu'elle assure à l'été 1840, entre le Canada et l'Angleterre à bord du Britannia, un vapeur à roues qui, outre ses milliers de lettres, embarque une soixantaine de passagers.

Bientôt, toutes les grandes nations de l'époque s'affrontent par paquebots interposés. Symbole de leur éphémère domination les unes sur les autres : le Ruban Bleu, de la couleur du fanion accroché au maître-mât du navire, récompense décernée au liner qui établit le nouveau record de vitesse sur la liaison transatlantique.





Queen Mary- 1960

La Cunard remporte 45 des 106 Rubans Bleus décernés ! Naturellement, à Washington, on s'irrite de cette domination britannique. D'où la création de la Collins Line. Pendant un temps, l'Amérique triomphe. Mais la « Vieille Angleterre » ne baisse pas les bras. La Cunard dégage son arme absolue, *Persia*, au moment où la Collins sombre corps et biens à la suite de deux catastrophes (*Artic* coule en 1854 et *Pacific* en 1856). Arrivent alors d'autres challengers, britanniques d'abord entre 1868 et 1898 (White Star, Inman, National, Guion), puis allemands entre 1897 et 1909 (Norddeutscher Lloyd, HAPAG), ensuite italien (Italian Line) et français (Compagnie Générale Transatlantique) dans les années 1930.

Hélas, les liners ne peuvent lutter dans les années 1960 contre l'essor de l'avion de ligne. En quelques années, la plupart des géants des mers sont désarmés. Avec son *Queen Elizabeth 2*, la Cunard maintient toutefois la tradition. Quasiment seul en scène sur l'océan Atlantique, ce paquebot défie l'entendement et la logique économique pour le plus grand plaisir des amateurs de Transatlantiques, le graal de tous les amateurs de croisières. En 1998, la firme est finalement rachetée par un groupe américain, Carnival, numéro un mondial dans le secteur de la croisière.

Un nouvel essor pour lancer une nouvelle série de navires d'exception qui perpétue la légende des « Majestés » passées : un autre *Queen Elizabeth* (2010) prend le relais, soixante-dix ans après le précédent, dans la foulée des

lancements de *Queen Mary 2* (2004) et de *Queen Victoria* (2008). Une histoire qui n'est pas prête de s'arrêter, en témoigne la mise en chantier d'un paquebot d'une capacité de 3000 passagers qui sera baptisé en 2022. Pour la première fois depuis 1998, la Cunard aura quatre bateaux en service en même temps, toujours pour que perdure le mythe de la Transatlantique. Avec un protocole et un service naturellement so british...





Vos intervenants



Serge Legat, Historien de l'art

Historien d'art, conférencier des musées nationaux et du ministère chargé du tourisme, Serge Legat est également diplômé de la prestigieuse École du Louvre. La télévision et la radio le sollicitent fréquemment pour aborder des sujets liés à l'histoire de l'art, notamment pour la peinture, sa grande spécialité. Il est chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres depuis 2008, professeur à l'Institut d'Études Supérieures des Arts de Paris et Président de l'Association des Amis du Musée Gustave Moreau à Paris.



Franck Ferrand, Historien

Deux décennies de présence médiatique ont imposé FRANCK FERRAND comme un de nos principaux « passeurs d'histoire ». Plus de vingt ouvrages ont permis à ce généraliste d'entrer parfois dans le détail. Actuellement, il officie chaque jour à 9h et 14h sur les ondes de Radio Classique. Diplômé de Sciences-Po Paris et de l'École des Hautes études en Sciences sociales, Franck Ferrand est chevalier de l'Ordre National du Mérite et de l'Ordre des Arts & des Lettres, directeur de la Cité de l'Histoire, membre associé de l'Académie de Versailles, membre du conseil des Amis de Versailles et du Conseil d'administration du château de Chantilly.

Les conférences

- « *The Frick Collection : la consécration de l'art européen sur le sol américain* »
- « *Du Metropolitan Museum of Art aux Cloisters : une collection encyclopédique pour l'un des plus beaux musées du monde* »

- « *Du Museum of Modern Art (MoMA) au Guggenheim Museum : le triomphe de l'art moderne* »



Votre voyage

✈ Aller retour depuis Paris - Genève - Bruxelles*

JOUR 1 | Dimanche 15 septembre

Ville de départ*/Southampton

Vous retrouverez votre équipe d'accompagnement à Paris ou à votre arrivée à Southampton, où vous embarquerez à bord du Queen Mary 2. Votre navire appareillera à 17 heures. En soirée, vous serez convié à une réunion d'embarquement au cours de laquelle nous vous présenterons le programme des conférences qui auront lieu pendant votre traversée.

* Les passagers au départ de Genève partiront le samedi 14 septembre et passeront une nuit d'hôtel 4* à Londres avant de rejoindre Southampton le lendemain. Les prix forfaitaires publiés dans le feuillet Tarifs et Conditions dépendent de votre pays et ville de départ (France ou Etranger). Si vous partez d'une autre ville, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément (nous consulter). La ville de départ et de retour devra être la même

JOURS 2 à 7 | Lundi 16 au samedi 21 septembre

Traversée de l'Atlantique



Votre traversée transatlantique commence... Pendant sept nuits, vous plongerez dans l'élégante atmosphère qui a fait les grandes heures de la croisière transatlantique. Le passé glorieux de la Cunard Line est toujours présent grâce à de fascinants objets et à ses traditions intemporelles comme le « tea-time », servi de manière impeccable

par des serveurs en gants blancs. Chaque jour, vous aurez la chance d'écouter des conférences passionnantes données par vos intervenants. Vous retrouverez également votre équipe Voyages d'exception lors de permanences quotidiennes. Si le Queen Mary 2 vous promet un délicieux retour dans le passé, il bénéficie pour autant de toute la modernité et du confort dont vous pourrez profiter pleinement, que ce soit son casino, son spa, ses bars à l'atmosphère cosy et chaleureuse, ses restaurants ou encore son planétarium...

JOUR 8 | Dimanche 22 septembre

New York



Tôt le matin, vous assisterez sur le pont au spectacle enchanteur de l'arrivée dans la baie de New York après avoir passé le pont Verrazano. Vous quitterez le Queen Mary 2, amarré au terminal de Brooklyn, et partirez vers les lieux emblématiques de Manhattan en commençant par le quartier des affaires Financial District, avant d'enchaîner avec le bouillonnant quartier de Times Square. Vous déjeunerez au cœur de New York et disposerez ensuite d'un peu de temps libre avant de rejoindre l'aéroport pour prendre votre vol retour.

JOUR 9 | Lundi 23 septembre

Ville de retour*

Vous arriverez dans la matinée.

* La ville de départ et de retour devra être la même.

i Informations importantes

Si vous choisissez l'extension à New York, vous prolongerez l'aventure de 4 jours sur place. Dans ce cas, vous rentrerez le jeudi 26 septembre à Paris.

Extension optionnelle

Votre séjour à New York

Du 22 au 26 septembre 2024



L'extension à New York demande une très bonne condition physique car certaines visites nécessitent de pouvoir marcher et se tenir en station debout de manière prolongée.

JOUR 8 | Dimanche 22 septembre

New York



Après votre débarquement, vous partirez vers les lieux emblématiques de Manhattan pour rejoindre le bouillonnant quartier de Times Square et de profiter d'un brunch au cœur de New York. Ensuite, vous rejoindrez votre hôtel avant de disposer d'une après-midi libre pour flâner en découvrant la ville. En fin d'après-midi, vous profiterez d'un cocktail au

« 230 Fifth Rooftop » avant de dîner à proximité de Times Square. Vous passerez votre première nuit à l'hôtel M Times Square 4* (ou similaire).

JOUR 9 | Lundi 23 septembre

New York



Après le petit déjeuner, vous prendrez la direction de Battery Park pour une traversée en ferry vers les deux îles les plus célèbres de la baie : Liberty Island, qui abrite la statue offerte par la France pour le centenaire des États-Unis et réalisée par Auguste Bartholdi et Gustave Eiffel, ainsi qu'Ellis Island, lieu où devaient transiter les immigrants. Après le déjeuner, vous vous dirigerez vers le One World

Center, tour construite en hommage aux Twin Towers. Vous retrouverez ensuite votre hôtel avant d'assister à un show dans l'un des théâtres de Broadway. Vous terminerez la soirée par un dîner chantant dans une ambiance traditionnelle des années 50.

JOUR 10 | Mardi 24 septembre

New York

Vous démarrerez cette journée de visite par l'incontournable Rockefeller Center et par le célèbre Top of the Rock. Vous déjeunerez et vous aurez ensuite l'occasion de visiter le Metropolitan Museum, qui se place parmi les plus grands musées d'art au monde. La visite sera accompagnée par Christopher Sweet, qui fut éditeur en chef de la revue Abrams Books, magazine spécialisé de l'art et de l'architecture. Vous passerez par le célèbre Central Park, poumon vert de la ville avant de rejoindre votre hôtel. Vous dînerez au restaurant accompagné par un orchestre Jazz.



JOURS 11 et 12 | Mercredi 25 au jeudi 26 septembre

New York / ville de retour*



Après le petit déjeuner, vous profiterez d'un temps libre pour vous détendre à l'hôtel ou pour vous balader dans les boutiques et faire vos dernières emplettes. En fonction de votre horaire de vol, vous serez transféré à l'aéroport pour votre vol vers votre destination retour que vous atteindrez le lendemain. * La ville de départ et de retour devra être la même.

NOTRE PRIX COMPREND

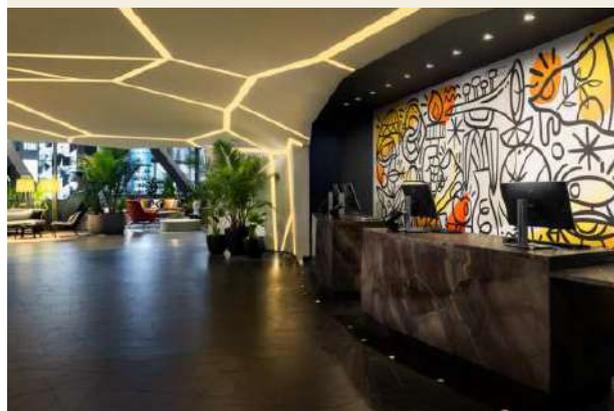
- Les visites prévues au programme accompagnées par un guide francophone
- 3 nuits à l'hôtel M Social Time Square 4* (normes locales, ou similaire)
- La pension complète avec boissons incluses aux repas, sur la base de 1 boisson/personne (vin ou bière ou sodas ou eau)
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs
- Les transferts vers l'hôtel et l'aéroport
- Les taxes et services locaux
- Le port des bagages

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS

- Les dépenses personnelles
- Les boissons en dehors de celles mentionnées dans « nos prix comprennent »
- Les assurances optionnelles

Hotel M Social Times Square

L'hôtel M Social Hotel Times Square est idéalement situé et offre un cadre élégant au design avant-gardiste. Les chambres sont de grand confort et sont équipées d'un minibar, d'un bureau, d'une TV avec connexions multimédia, de la climatisation et du chauffage central ainsi que d'une salle de bains avec une baignoire ou une douche. Salles de sport, restaurants, wifi gratuit complètent agréablement le confort de cet hôtel





La Cunard Line est une compagnie maritime britannique créée par le Canadien Samuel Cunard en 1838, aujourd'hui la plus vieille compagnie de croisière et de transatlantique en activité.

Les points forts du bateau

- ▶ Construit à Saint-Nazaire
- ▶ Toutes les cabines offrent une grande qualité de confort
- ▶ De nombreuses activités et animations sont proposées à bord : piscines, spas, casinos, théâtre, sport...
- ▶ Un choix varié de bars et restaurants
- ▶ Un savant mélange d'authenticité et de modernité

Vos espaces à bord



Restaurant



Bar



Spa



Salle de danse

Les cabines

Toutes les cabines du *Queen Mary 2* offrent un niveau de confort exceptionnel, et sont équipées d'installations privées, d'air conditionné, d'un lit double ou de deux lits séparables, d'une TV, d'un réfrigérateur, d'un téléphone, d'un sèche-cheveux et d'un coffre-fort.



Cabine intérieure (env. 15 m²)



Cabine extérieure (env. 18 m²)

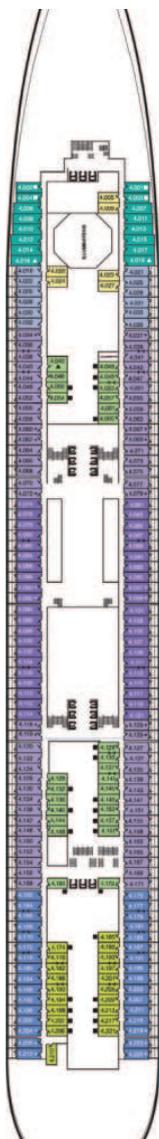


Cabine extérieure balcon (env. 23 m²)

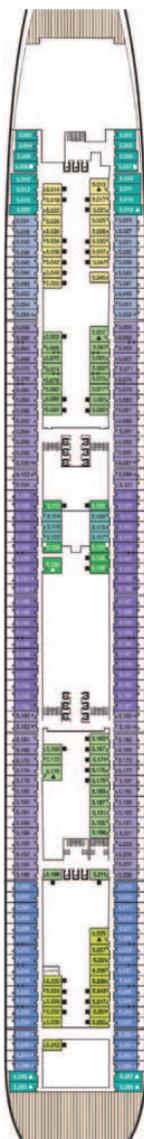
Plan du bateau *Queen Mary 2*

Les catégories de cabines proposées dans le cadre de cette croisière

- IF - Intérieure - ponts 4, 5, 6, 11, 13
- EF - Extérieure - ponts 4, 5, 6
- BZ - Extérieure balcon loggia - ponts 5 et 6
- BU - Extérieure balcon loggia - ponts 4, 5, 6
- BC - Extérieure balcon luxe - ponts 8 et 11



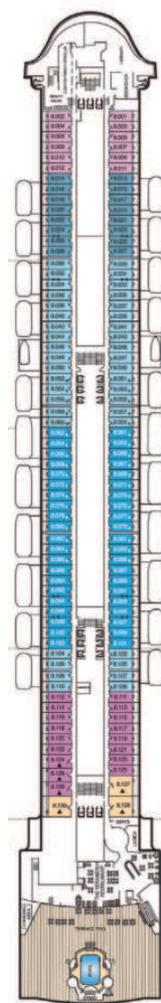
Pont 4



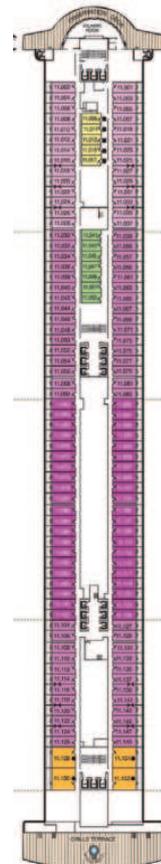
Pont 5



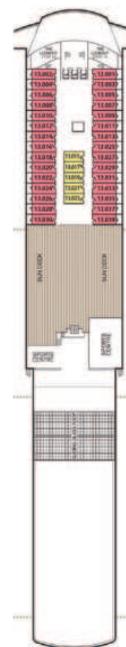
Pont 6



Pont 8



Pont 11



Pont 13



Tarifs, conditions et réservation

Retrouvez les tarifs, les conditions de vente et nos coordonnées (téléphone, internet) dans le feuillet de 4 pages joint à cette brochure.

Pourquoi voyager avec nous ?



Des conférenciers de prestige : tous nos voyages et croisières sont accompagnés par des conférenciers de renom qui enchanteront votre voyage par leur passion communicante. Parmi nos récents intervenants : Catherine Nay, Natacha Polony, Anne Queffélec, Jean-François Colosimo, Franck Ferrand...



Une équipe d'accompagnateurs attentionnés : avec Voyages d'exception, vous pouvez compter sur le professionnalisme et la bonne humeur de nos équipes, à vos côtés du premier au dernier jour de votre voyage ou croisière.



Des excursions garanties en français : nous choisissons les meilleurs guides parlant notre langue pour éclairer les visites et excursions de votre voyage.



La satisfaction de nos voyageurs : la qualité de nos voyages est reconnue, comme en témoignent les notes d'excellence attribuées par nos clients sur *Avis Vérifiés.com* (9,9 sur 10) ou sur Google Maps (4,6 sur 5).

TARIFS & CONDITIONS

au départ de France et de Belgique (au 14/12/2023)

Croisière transatlantique sur le mythique Queen Mary 2

Du 15 au 23 septembre 2024



À partir de
3.990 €/pers.*

* Incluant l'ensemble des éléments décrits en page 2.



Voyages d'exception

Les tarifs et conditions

Croisière transatlantique sur le mythique Queen Mary 2

Du 15 au 23 septembre 2024 (9 jours, 7 nuits)

Au départ de Paris* (Prix TTC par pers)

	Occupation double	Occupation simple
Cabine intérieure - Cat. IF - (env. 15 m ²)	3.990 €	5.490 €
Cabine extérieure - Cat. EF - (env. 18 m ²)	4.890 €	6.690 €
Cabine extérieure balcon loggia - Cat. BZ - (env. 25 m ²)	5.390 €	7.390 €
Cabine extérieure balcon loggia -cat BU (env.25 m ²)	5.690 €	7.790 €
Cabine extérieure balcon luxe -Cat BC (env. 23 m ²)	6.290 €	8.690 €

Supplément pour un départ de Bruxelles : 260 €.

Extension (Prix TTC par pers)

	Occupation double	Occupation simple
Votre séjour à New York (retour le 26 septembre 2024)	2.990 €	3.890 €

Nos prix comprennent :

- L'acheminement en train Eurostar de Paris à Londres en 1^{re} classe
- Le transfert en car de Londres vers Southampton
- Le vol retour New York/Paris en vol régulier/classe économique (Air France KLM/Delta)
- La croisière dans la catégorie de cabine choisie
- La pension complète (hors boissons)
- Les pourboires au personnel de bord
- Les conférences à bord
- Les taxes aériennes et portuaires (connues au 17/05/2023, et réajustables)
- Le port des bagages en gares maritimes
- La visite de New York et le déjeuner au restaurant le jour du débarquement

Nos prix ne comprennent pas :

- L'acheminement de votre domicile à la gare de départ et de l'aéroport à votre domicile
- Les boissons
- Les dépenses personnelles à bord ou lors des excursions
- Le séjour de 4 jours/3 nuits à New York en pension complète en hôtel 4* et les visites prévues au programme
- Le supplément classe affaire pour le vol retour depuis New-York (nous consulter)
- L'autorisation d'entrée sur le territoire américain : ESTA (21 \$ au 02/05/2023)
- Les assurances optionnelles

Conditions générales

- **Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne. Un second versement de 30% est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ.
- **Conditions d'annulation/Frais d'annulation** : toute annulation doit s'effectuer par écrit par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à Voyages d'exception 77 rue de Charonne 75011 Paris. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception du courrier adressé par le client. Toute annulation, quelle que soit la raison, entraînera la retenue par l'organisateur des frais suivants :

Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations (hors assurance) :

- 10 % jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance, le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (EXTRAIT)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Programme garanti à partir de 10 inscrits

Formalités

Pour les ressortissants français et belges :

Pour effectuer cette croisière, vous devez être en possession d'un passeport valable 6 mois après la date de retour du voyage. La date de validité faisant foi étant celle indiquée sur la pièce d'identité. VISAS : Les formalités pour l'obtention des visas devront être effectuées par vous-même. Nous vous adresserons une note explicative 3 mois avant votre départ. Les autorisations de voyage ESTA pour les États-Unis (21 \$ au 17/05/2023) sont à réaliser en ligne avant le départ. Si vous avez voyagé dans un pays classé « à risque » par les autorités américaines (Afghanistan, Iran, Irak, Libye, Somalie, Soudan, Syrie, Yémen, et Cuba pour les voyages effectués depuis le 12 janvier 2021 pour ce dernier...), nous tenons à vous informer que le refus de visa par les autorités américaines est systématique. Pensez à vérifier avant toute inscription.

Vous devrez également répondre aux exigences gouvernementales liées à la Covid 19. (Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Voyages d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Nos 2 formules d'assurances pour voyager en toute sérénité selon vos besoins

Pour que vous partiez en toute sérénité, Voyages d'exception a sélectionné deux propositions d'assurance que nous vous incitons à souscrire. Vous serez ainsi protégé des risques qui peuvent survenir entre le moment où vous vous inscrivez et le départ avec l'assurance Annulation et entre le moment où vous vous inscrivez et le retour de votre voyage avec l'assurance Multirisques.

 	Montant/personne < à 15 000 €	Montant/personne < à 20 000 €* €*
ANNULATION Contrat AR2023052	4.9%	5.9%
MULTIRISQUES Contrat AY2023030	6,5%	7,5%

* Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous interroger.

	ANNULATION	MULTIRISQUES
ANNULATION VOYAGE jusqu'à un montant inférieur à 20 000 €/personne	✓	✓
BAGAGES Perte de bagages, retard de livraison de bagages de plus de 24h		✓
INTERRUPTION DE SÉJOUR (remboursement des frais de séjour non utilisés)		✓
ASSISTANCE RAPATRIEMENT (rapatriement ou transport sanitaire, frais hôteliers suite à un retour impossible, frais médicaux hors pays de résidence suite à maladie...)		✓

Ces garanties peuvent être soumises à une franchise et à des plafonds.

Comment réserver votre voyage ?

Si ce voyage vous intéresse, vous pouvez dès maintenant :



- **poser une option gratuite** en nous appelant au **01 75 77 87 48** depuis la France ou au **02 808 39 34** depuis la Belgique. Nos conseillers sont à votre disposition, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h.

- **ou renvoyer le contrat de vente ci-joint** avec l'ensemble des informations demandées. Il vous est possible de le renvoyer :



ou



par courrier à
Voyages d'exception
77 rue de Charonne
75011 Paris

par e-mail (scanné)
envoyé à
contact@voyages-exception.fr



Dès réception de votre contrat, un conseiller vous appellera pour finaliser votre inscription et répondre aux questions concernant votre voyage.



►►► **Faites découvrir nos voyages à vos amis et gagnez des chèques cadeaux !**

Comment faire ? Parrainez simplement vos amis !

Pour cela, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- appelez nos conseiller(e)s au **01 75 77 87 48**
- connectez-vous sur **www.voyages-exception.fr/parrainage**
- écrivez-nous à **contact@voyages-exception.fr**

Conditions :

- Le parrain doit déjà être client de Voyages d'exception et votre filleul(e) être un nouveau client de Voyages d'exception
- Un(e) filleul(e) ne peut avoir qu'un seul parrain
- Une même cabine/chambre ne peut pas être partagée par le parrain et son/sa filleul(e)

En tant que **Parrain** ou **Marraine**, vous bénéficiez de

300 €

en chèques cadeaux valables 2 ans dès la date de réservation du filleul



Votre **Filleul(e)** bénéficiera de **200 €** de réduction par personne sur son premier voyage



Voyage (reporter le nom du voyage choisi) :

Au départ de : **Date de départ :** / / **Date de retour :** / /

..... **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en page 2 du feuillet Tarifs & Conditions)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Voyages d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Ce voyage est organisé par Voyages d'exception, détenteur de la marque Voyages d'exception - SARL capital de 10000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Présence RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@voyages-exception.fr - **Par courrier :** Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1^{er} VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :

2^e VOYAGEUR

Mme M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

.....
.....
.....

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque voyage dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville :

Tél. : [] [] [] [] [] [] [] [] E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Voyages d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Voyages d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Voyages d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre voyage, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre du voyage ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure du voyage).

Voyagez-vous ? seul en chambre/cabine individuelle à deux en chambre/cabine double en chambre/cabine partageable (cf. article VIII des CGV p. 4).

Votre catégorie de chambre/cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter au feuillet Tarifs & Conditions pour visualiser les différentes prestations possibles. Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Assurances facultatives : Voyages d'exception vous propose une assurance optionnelle Annulation (de 4,9 % à 5,9 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AR2023052 (SA AREAS DOMMAGES 47/49 rue de Miromesnil 75008 PARIS R.C.S D775 670 466) ou une assurance optionnelle Multirisques (de 6,5 % à 7,5 % du montant du voyage établi selon le montant par personne de votre voyage) applicable sur l'ensemble du voyage hors assurance, contrat Areas n°AY2023030. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site en suivant les liens suivants : <https://www.voyages-exception.fr/assurance-annulations.pdf> pour l'assurance Annulation (contrat AR2023052) et <https://www.voyages-exception.fr/assurance-multirisques.pdf> pour l'assurance Multirisques (contrat AY2023030). Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance est non remboursable après la souscription. Pour un montant supérieur à 20 000 €, nous consulter.

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Annulation
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 4,9 % du montant du voyage
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 5,9 % du montant du voyage

Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle Multirisques
- pour un montant par personne inférieur à 15 000 € : 6,5 % du montant du voyage
- pour un montant par personne de 15 000 € et inférieur à 20 000 € : 7,5 % du montant du voyage

Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Chambre ou Cabine/pers. €
Réduction applicable*/pers. Code réduction : €
Prestation complémentaire 1 : €
Prestation complémentaire 2 : €
Prestation complémentaire 3 : €
Prestation complémentaire 4 : €
Total hors assurance /pers. €
Assurance optionnelle Annulation de 4,9 % à 5,9 % (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance) €
Assurance optionnelle Multirisques de 6,5 % à 7,5 % (choisir le taux correspondant au total /pers. hors assurance) €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X
Montant dû €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque voyage et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Voyages d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@voyages-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

I - PRIX

Les prix indiqués dans le feuillet Tarifs & Conditions ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition du feuillet. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double.

L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans le feuillet sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition du feuillet. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 21 jours avant la date de départ.

IV - MODIFICATION ÉVENTUELLE DES PROGRAMMES

En dehors des circonstances liées à la sécurité des voyageurs, certains cas de force majeure, événements extérieurs ou indépendants de notre volonté, ou contraintes d'ordre technique, tels que : modification des horaires de transport, retard, grèves, surréservation, manifestations culturelles, événements politiques, conditions climatiques, brouillard, insuffisance du niveau des eaux ou a contrario montée excessive du niveau des eaux, etc., peuvent nous conduire à modifier nos programmes sans que notre responsabilité soit engagée. Les sommes correspondant aux prestations non fournies et non remplacées seraient remboursées à l'exclusion de tous dommages et intérêts. En cas de modification de l'un des éléments essentiels du voyage, nous prévenons les personnes inscrites dans les meilleurs délais. Nous ne pouvons cependant prévenir l'ensemble des personnes ayant reçu l'information détaillée et ne s'étant pas encore inscrites au moment de la modification. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site www.voyages-exception.fr ou notre Service Clients.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX ET DES HÔTELS

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Voyages d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur le voyage thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant le voyage.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol.

Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE/CHAMBRE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine/chambre partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire du voyage envisagé, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé un voyage en remplacement.

Compte tenu des difficultés inhérentes à certains de nos voyages, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre le voyage. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre le voyage doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Voyages d'exception, le commandant du navire, le directeur d'un hôtel et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'accès dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports ou d'un établissement hôtelier rendent l'embarquement ou le débarquement ou le séjour ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs, des membres d'équipage ou du personnel. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit d'accès en raison de son inaptitude à entreprendre le voyage, ni Voyages d'exception, ni le prestataire, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Voyages d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie

survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée. Lors des croisières, certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Voyages d'exception attire l'attention du Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Voyages d'exception se réserve le droit de reprendre la chambre/cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Voyages d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la chambre/cabine au profit du passager). Le passager dont la chambre/cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Voyages d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- Pour la partie croisière et pour l'ensemble des prestations :

- 10% jusqu'à 366 jours avant la date de départ
- 25 % entre 365 et 182 jours avant la date de départ
- 50 % entre 181 et 91 jours avant la date de départ
- 100 % à partir de 90 jours avant la date de départ

Pour la partie assurance : le montant de l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Les éventuels frais d'obtention et d'émission de visa et les billets de transport émis ne sont pas remboursables.

Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Voyages d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, bien que Voyages d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client voudrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et de celui du voyage reporté à la date d'annulation.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Voyages d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, bon d'échange, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur, notamment dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions concernées par le voyage ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Voyages d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les feuillets Tarifs et Conditions figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Voyages d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Voyages d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Voyages d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATAIRES ET DES TRANSPORTEURS

Voyages d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa,

Croisiereurope, Cunard, Delphin Cruises, Exploris, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland ProCruises, LMS Croisières, Metropolitan, Lueftner, MSC, Nicko Cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorprios, Star Clipper, Variety Cruises...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/cunard.pdf>

Voyages d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.voyages-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.voyages-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Voyages d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Voyages d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.voyages-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amenés à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Voyages d'exception par courrier à confidentialite@voyages-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »).

Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous

protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Voyages d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...);
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@voyages-exception.fr ou sur www.voyages-exception.fr